



République Française

Le préfet de département et de la région Réunion,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties règlementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de La Réunion en date du 17 décembre 2010 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc CHEVALLIER, Directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Luc CHEVALLIER, Directeur régional des finances publiques de La Réunion, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 décembre 2010 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc CHEVALLIER sera exercée par M. Marc VAN-BELLE, administrateur des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique et par M. Denis RAMSAMY, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Eric AH-THIANE, administrateur des finances publiques adjoint, M. Jean-François NAULEAU, M. Alban MARNIER, inspecteurs principaux des finances publiques, ou à défaut par M. Christian PAUCHARD, M. Christophe LE FLOC'H, M. Félix GIBIER, inspecteurs des finances publiques.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2010 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc CHEVALLIER, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Marc VAN-BELLE, administrateur des finances publiques,
- Monsieur Denis RAMSAMY, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 02 janvier 2012.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 9 juillet 2012

Pour le Préfet,

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques de La Réunion,

Jean-Luc CHEVALLIER

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DOMANIALE DU PREFET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

NOM	Date de la délégation	SIGNATURE	PARAPHE
M. Marc VAN-BELLE Administrateur des Finances publiques	09/07/2012		
M. Denis RAMSAMY Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	09/07/2012		
M. Eric AH-THIANE Administrateur des Finances publiques adjoint	09/07/2012		
M. Jean-François NAULEAU Inspecteur principal des Finances publiques	09/07/2012		
M. Alban MARNIER Inspecteur principal des Finances publiques	09/07/2012		
M. Christian PAUCHARD Inspecteur des Finances publiques	09/07/2012		
M. Christophe LE FLOC'H Inspecteur principal des Finances publiques	09/07/2012		
M. Félix GIBIER Inspecteur des Finances publiques	09/07/2012		

Date d' affichage de la liste